



32 ème RALLYE du MEDOC



14 et 15 DECEMBRE 2013

www.rallyedumedoc.com

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et Communes traversées de PAUILLAC, de VERTHEUIL, de SAINT GERMAIN D'ESTEUIL, de SAINT ESTEPHE, de SAINT SEURIN DE CADOURNE, d'ORDONNAC, de SAINT YZANS, de SAINT CHRISTOLY MEDOC

que l'Association Sportive Automobile Club du Sud-ouest et l'Ecurie Médocaine ont pu organiser pour vous cette

32ème édition du RALLYE DU MEDOC

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTER LES LIMITATIONS DE VITESSE

LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et **l'article 6.24.P du règlement sera strictement appliqué, notamment :**

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages = DEPART REFUSE

Nous comptons sur votre compréhension

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend

L'avenir des Rallyes.

Soyez-en remerciés

L'Ecurie Médocaine

32^{ème} Rallye du Médoc

Coupe de France des Rallye 2014

Programme – Horaires

Lundi 28 Octobre 2013	Parution du règlement et ouverture des engagements
Lundi 02 Décembre 2013	Clôture des engagements (minuit)
Dimanche 8 à partir de 9 h Samedi 14 à partir de 9 h	Distribution de carnet d'itinéraire (road book) Restaurant la Salamandre sur les Quai de Pauillac Distribution (road book) à la Salle des Fête de Pauillac
Dimanche 8 de 9h00 à 17h00 Samedi 14 de 9h00 à 17h00	Reconnaitances autorisées des ES, (les cordes seront neutralisées)
Samedi 14 Décembre 2013 De 13h00 à 18h30	Vérifications administratives (selon convocation) Salle des Fêtes de Pauillac
Samedi 14 Décembre 2013 De 13h30 à 18h30	Accueil des Officiels, Commissaires et Organisations Salle des Fêtes de Pauillac
Samedi 14 Décembre 2013 De 13h30 à 19h00	Vérifications Techniques Salle des Fêtes de Pauillac (30 minutes après le contrôle administratif, pour les convoqués)
Samedi 14 Décembre 2013 A partir de 13h30	Mise en place du parc de départ (halle couverte)
18 h 30	1 ^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs Au PC course Salle des Fêtes de Pauillac (1 ^{er} étage)
20 h 15	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ (avec heures et ordre de départ).
Dimanche 15 Décembre 2013	7 H 15 Départ de 1 ^{ère} voiture 17 H 18 Arrivée de 1 ^{ère} voiture Affichage du classement final 30min après la dernière voiture rentrée au parc fermé (halle couverte) Remise des Prix 45 minutes après l'arrivée de la dernière voiture au Parc Fermé (halle couverte)

ARTICLE 1 P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de Sud-Ouest (organisateur administratif) organise en collaboration avec L'Ecurie Médocaine (organisateur Technique)

Le 32^{ème} RALLYE REGIONAL du MEDOC, les 14 et 15 décembre 2013.

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A sous le Permis d'Organisation R392 en date du 23 Septembre 2013.

Comité d'Organisation ECURIE MEDOCAINE

32 bis rue des Martyrs de la Résistance

33180 VERTHEUIL

Président de l'Ecurie : Mr BALDOMERO Bernard

Coordinateur Général et Technique : Mr BALDOMERO Bernard

Vice-président : Mr RIFFAUD Jean-Baptiste

Secrétaires : Mme BOUILLEAU Chrystelle, Mr BALDOMERO Mathias

Trésorier : Melle MERIAS Aurélie

Trésorier Adjoint : Mr DUCOS Xavier

Chefs de Spéciales St Yzans / Ordonnac : Mr CAHIER Tony

Chefs de Spéciales St Germain / St Seurin : Mr BALDOMERO Mathias

Membres de l'Ecurie Médocaine et Organisation :BERNARD Landry, BOUILLEAU Sébastien, BENNEVAULT Christian, BENNEVAULT Loïc, DASPET Florian, CONSTANT Emmanuel, MARTY Arthur, RIGAL Patrick, RUEDA Cyril, DUCOS Xavier, LARROQUE Frédéric, FOURRIER Patrice, MOIZEAU Grégory, BURAN Romain, LASSALLE Cédric, DE WILDE Franck, BERROUET Dominique, BERROUET Franck, GABARROU Philippe, GUILLON Bruno, RIFFAUD Jean, LARROQUE Jean-Louis, DELLILE Jacques Et tous les bénévoles le week-end du rallye.

Siege Social du Rallye :

ECURIE MEDOCAINE

32 bis rue des Martyrs de la Résistance 33180 VERTHEUIL

Secrétariat du Rallye :

Mme BOUILLEAU Chrystelle

4 chemin du Gay

33340 St Germain d'Esteuil

Tél : 05.56.41.06.84 Port : 06.78.68.72.39 Email : curot.chrystelle@orange.fr

Permanence du Rallye :

Samedi 14 et Dimanche 15 Décembre 2013

Salle des Fêtes de Pauillac de 9h00 à 19h00

Tableaux d'Affichage :

Officiels et Informations

Salle des Fêtes de Pauillac et Car-Podium

1/1 OFFICIELS de L'EPREUVE

FONCTION	NOM	LICENCE	ASA
Président du Collège des Com Sportifs	Jean Claude LABEYRIE	1.996	10/09
Membre du Collège	Robert COMBE	11.108	10/06
Membre du Collège	Gérard BOURDET	9.712	10/03
Directeur de Course Général	Joël DO VALE	7681	10/03
Directeur de course Adjoint	Christian GROLLEAU	8.049	10/03
Directeur de course Adjoint	Jean BEGARIE	2.400	10/09
Directeur d'Epreuve 1	Michel MONTREUIL	20.481	10/09
Adjoint	Gérard BONNET	139.103	10/09
Directeur d'Epreuve 2	Jean Louis POINTET	12.213	10/09
Adjoint	Jean Marie BOUSSARIE	49.252	10/09
Chronométrateur Responsable	Monique BOUGEOIS Frédéric DUCROCQ	132.530 19399	10/04 10/04
Chronométrateur Arrivée ES 1	Gilbert DUPRAT	16.212	10/03
	Hubert BEAUPIED	6.602	10/13
Chronométrateur Arrivée ES 2	Laurent LAPOUGE	13.530	11/01
	Christiane ZONTA	45.048	10/03
Commissaire technique Responsable	Serge LARQUEY	8.454	10/06
Commissaire technique	Michel BRUN	52.526	11/17
Commissaire technique	Paul GIBISSIER	19.279	10/04
Commissaire technique	Claude PINA	13.191	10/04
Commissaire technique	Alexandre FOURCADE	28.760	10/06
Commissaire technique (stagiaire)	Fabien BOSIO	162173	10/09
Responsable parc fermé	Charles POUPIN	38.018	10/09
Chargés des Relations avec les concurrents	Renée JECKER	11.119	10/04
	Philippe JEAN	22.816	10/06
Relation Sécurité avec le PC	Raymond QUINQUIS	10.109	10/09
Médecin chef	JP RIGOBERT	79.67	11/10
Responsables des commissaires	Charles POUPIN	28.068	10/09
Véhicule Tricolore / balai	René Jean HULOT	7.288	10/03
Chargés des relations presse	Frédéric LARROQUE	173.266	10/09

1.2p – ELIGIBILITE

Le 32^{ème} Rallye Régional du Médoc compte pour :

La coupe de France des Rallyes 2014 (coefficient 2)

Le Championnat du Comité Régional du Sport-Automobile d'Aquitaine

Le Challenge des Commissaires (Comité Régional d'Aquitaine)

1.3p – VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé-réception d'engagement, une convocation pour les vérifications ayant lieu le Samedi 14 décembre 2013

Vérifications administratives : de 13h00 à 18h30 Salle des Fêtes de Pauillac

Vérifications techniques : de 13h30 à 19h00 Salle des Fêtes de Pauillac

Temps imparti de 30 minutes entre l'administratif et le technique.

Les vérifications finales seront effectuées au garage MEDOC AUTO SPORT 8 bis route des Carruades « Loubeyres », 33250 PAUILLAC Tél : 06.11.11.32.40 – Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60.00 € TTC (tarif fixé par la FFSA).

ARTICLE 2 P – ASSURANCES :

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS et PILOTES

3.1 p – DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 p 6 Toute personne qui désire participer au 32^{ème} Rallye du Médoc, doit adresser à :

Mme BOUILLEAU Chrystelle

4 chemin du Gay

33340 St Germain D'Esteuil

Tél : 05-56-41-06-84 Port : 06-78-68-72-39

Email : curot.chrystelle@orange.fr

(Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée, avant le 02 Décembre 2013. Le règlement et le bulletin d'engagement seront disponibles sur le site Internet officiel du Rallye ainsi que par envoi courrier ou fax (sur demande)

3.1.10 p – Le nombre de voitures engagées est fixé à 140 maximums.

Lorsque ce nombre sera atteint, les suivants seront inscrits sur liste d'attente. Aucune dérogation ne sera demandée. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye, si le 02 décembre le nombre d'engagés est inférieur à 60.

3.1.11.1 p – Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des Organisateur	285 €
Engagement envoyé avant le 25 novembre 2013 inclus	260 €
sans la publicité facultative des Organisateur	570 €
équipage complet ASACSO :	250 €
équipage Ecurie Médocaine :	240 €

3.1.12 p – **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à l'ordre de l'Ecurie Médocaine).**

ARTICLE 4P – VOITURES et EQUIPEMENTS

4.3. p ASSISTANCE : Conforme règlement standard F.F.S.A

Autorisée uniquement dans le parc prévu au Road-Book, sur la partie des quais de Pauillac prévue à cet effet.

Les remorques seront interdites dans le périmètre du parc assistance. Elles devront impérativement être stationnées à l'emplacement prévu à cet effet sur les quais de Pauillac.

Pour toute assistance avec un poids lourd veuillez contacter impérativement :

Mr RIFFAUD au 06.81.95.59.16

4.3.2.3 p – Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité de 5Kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans. De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (de 3m X 5m minimum) et résistant aux hydrocarbures.

De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

4.3.2.3 p – Limitation de changement de pièces :

Conformément au règlement standard F.F.S.A

4.5 p – Echappement :

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire français le bruit ne devra pas excéder plus de 100db à 75 % du régime du moteur maximum.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou promotion s'appuyant sur l'image du « Rallye du Médoc » devra être autorisée par les organisateurs.

ARTICLE 6P – SITE et INFRASTRUCTURES

6.1P – DESCRIPTION

Le 32^{ème} Rallye du Médoc représente un parcours de : **124.20 Km**

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de : **39.90 Km**

Les épreuves spéciales sont : **Saint Yzans / Ordonnac** : **6.9 Km x 3 = 20,70 Km**

Saint Germain / Saint Seurin : **6.4 Km x 3 = 19,20 Km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P – RECONNAISSANCES

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des Rallyes.

Le nombre de passages en reconnaissances est LIMITE à trois (3) passages au maximum. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le port de l'autocollant, avec l'annotation « Reconnaissances » et un numéro d'ordre, est obligatoire.

6.2.6p – HORAIRE et DATES :

Les reconnaissances sont **UNIQUEMENT** autorisées le **Dimanche 08 de 9h00 à 17h00** et le **Samedi 14 de 9h00 à 17h00**. Des contrôles seront mis en place par l'organisateur.

6.2.7p – PENALITES :

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur de l'engagement
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la F.F.S.A

Les trois pénalités sont cumulables.

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 p – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Chasubles marquées COMMISSAIRES.
- Chef de Poste : Chasubles marquées CHEF DE POSTE

ARTICLE 8P – RECLAMATIONS - APPEL

Conformément au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conformément au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 10P - PRIX

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Classement Général Scratch	300 €	200 €	100 €	50 €
Classement par Groupe (5)				
Plus de 15 partants	200 €	120 €	80 €	50 €
De 11 à 15 partants	200 €	100 €	50 €	
De 5 à 10 partants	200 €	80 €		
De 2 à 4 partants	200 €			
Classement par Classe (21)				
Plus de 15 partants	250 €	150 €	100 €	80 €
De 11 à 15 partants	250 €	100 €	80 €	
De 5 à 10 partants	250 €	80 €		
De 2 à 4 partants	250 €			
Equipage entièrement féminin	150 €			

Nota :

Le groupe et le scratch sont cumulables.

Le groupe et la classe ne sont pas cumulables.

Le scratch et la classe ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera à la sortie du Parc Fermé, le **Dimanche 15 Décembre 2013**, 30 minutes après l'affichage du classement officiel définitif.

Le numéro d'un équipage sera tiré au sort lors de la remise des prix pour gagner l'engagement pour l'année suivante. La présence du pilote ou copilote sera obligatoire.